

Bâtir l'avenir pour les Canadiens
Budget 1997

Budget en bref

Le ministre des Finances
l'honorable Paul Martin, c.p., député

le 18 février 1997



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Dans la présente publication, les termes du genre masculin
utilisés pour désigner des personnes englobent
à la fois les femmes et les hommes.

**© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (1997)
Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire
ces documents doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires du budget en s'adressant au :
Centre de distribution de Finances Canada
300, avenue Laurier ouest, Ottawa, K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

On peut se procurer des exemplaires du budget
dans les librairies participantes.

Des versions électroniques sont également offertes aux endroits ci-dessus mentionnés.

Le budget est diffusé sur Internet à l'adresse suivante :
<http://www.fin.gc.ca/>

This publication is also available in English.

N° de cat. : F1-23/1997-3F
ISBN 0-662-81828-8



«L'usage qu'un gouvernement fait de ses ressources est le reflet des valeurs auxquelles il souscrit. Notre gouvernement a établi ses priorités. Ce budget investit dans ces priorités. Tout en continuant de réduire le déficit, nous dégageons d'importantes ressources nouvelles en faveur de l'emploi, des soins de santé, de l'éducation, de nos enfants. Tout cela reflète nos valeurs [...]

L'époque des coupures touche à sa fin. Les finances du pays sont enfin reprises en mains. Nous retrouvons la capacité de forger notre propre destin.»

L'honorable Paul Martin, c.p., député
Ministre des Finances
18 février 1997

Bâtir l'avenir pour les Canadiens

Il s'agit du quatrième budget du gouvernement. Comme les trois précédents, ce budget suit un plan visant à bâtir l'avenir pour les Canadiens grâce à une économie et à une société plus fortes. Ce plan d'emplois et de croissance comporte quatre volets :

Garder le cap sur l'assainissement des finances publiques :

- en atteignant les objectifs de réduction du déficit ou en faisant mieux encore
- en ne prévoyant aucun nouvel impôt ou taxe ni aucune nouvelle réduction des dépenses de programmes
- en répondant aux grandes priorités économiques et sociales par des réductions d'impôt sélectives

Investir dans l'emploi et la croissance à court terme :

- en instaurant des conditions favorables à la création d'emplois dans le secteur privé
- en investissant dans les infrastructures, le commerce, l'emploi des jeunes, la formation professionnelle, la réduction des charges sociales, le tourisme, les régions rurales et la petite entreprise

Investir dans la création d'emplois et la croissance à long terme :

- en investissant dans les études supérieures et le perfectionnement
- en investissant dans l'innovation technologique au moyen de la Fondation canadienne pour l'innovation qui est proposée

Investir dans une société plus forte :

- en améliorant la prestation des soins de santé et le soutien aux programmes pour la santé des enfants
- en accroissant l'aide aux enfants de familles à faible revenu par la mise en place de l'assise d'un régime national de prestations pour enfants
- en adoptant des mesures nouvelles et améliorées en faveur des personnes handicapées
- en favorisant davantage les dons de bienfaisance

Garder le cap sur l'assainissement des finances publiques

«Ce budget montre que les efforts que nous avons déployés pour assainir les finances de la nation suivent le plan fixé, que nous avons fait beaucoup mieux que l'objectif visé et que nous gardons le cap sur la réduction du déficit.»

Pour la troisième année consécutive, le gouvernement a fait mieux que prévu dans la réduction de son déficit. En 1996-97, le déficit ne dépassera pas 19 milliards de dollars – ce qui est nettement mieux que le chiffre de 24,3 milliards de dollars, soit 3 p. 100 du produit intérieur brut (PIB), que le gouvernement s'était engagé à atteindre. Ce résultat est inférieur de plus de 5 milliards de dollars à la cible fixée et est inférieur de 9,6 milliards au déficit de 1995-96. Il s'agit de la plus forte réduction jamais enregistrée d'une année sur l'autre. Le gouvernement est manifestement en bonne voie d'atteindre ses objectifs d'un déficit égal à 17 milliards de dollars ou 2 p. 100 du PIB en 1997-98, et de 9 milliards de dollars ou 1 p. 100 du PIB en 1998-99.

Le budget ne prévoit aucune augmentation d'impôt ou de taxe

Le budget ne prévoit aucune nouvelle réduction des programmes fédéraux. Les dépenses de programmes auront diminué de 16,5 milliards de dollars entre 1993-94 et 1998-99 – une réduction de 13,8 p. 100 en cinq ans. En 1998-99, les dépenses du gouvernement fédéral dans tous les domaines à part le service de la dette publique auront été ramenées à 103,5 milliards de dollars, contre 120 milliards de dollars en 1993-94.

Graphique 1*Déficit : objectifs et résultats*

En 1998-99, pour la première fois en 28 ans, **le gouvernement n'aura plus besoin de faire de nouveaux emprunts sur les marchés financiers pour financer ses programmes ou payer l'intérêt de sa dette.** Dans bien des pays industrialisés, le déficit est mesuré par les nouveaux besoins d'emprunt. Sous cet angle, **le Canada devrait enregistrer un léger excédent, c'est-à-dire la meilleure situation financière parmi les sept plus grands pays industrialisés au monde, en 1998-99.**

La meilleure façon d'évaluer le fardeau imposé par la dette publique consiste à la mesurer par rapport à la taille de l'économie. Or, l'économie commencera bientôt à croître plus vite que la dette publique. Par conséquent, la dette deviendra plus gérable et **le ratio de la dette au PIB suivra en permanence une trajectoire descendante** – un objectif qui, pour la première fois en vingt ans, est désormais à notre portée.

Les projections financières sont basées sur **un consensus des prévisionnistes du secteur privé, plus une marge de prudence.** De plus, le gouvernement a incorporé une **réserve pour éventualités** de 3 milliards de dollars à ses objectifs de réduction du déficit pour pouvoir faire face aux imprévus. Si elle ne se révèle pas nécessaire, la réserve permettra de réduire encore plus le déficit.

Cela fait très longtemps que les indicateurs économiques n'ont pas été aussi favorables au Canada.

- L'inflation reste bien maîtrisée. Les taux d'intérêt à court terme n'ont jamais été aussi bas en près de 35 ans et se sont établis en dessous des taux comparables aux États-Unis pendant la période la plus longue en deux décennies.
- La balance commerciale s'est soldée par un excédent record – des exportations sur les importations – en 1996.
- Les reventes d'habitations ont atteint des niveaux sans précédent, et les ventes de biens de consommation ont marqué une hausse appréciable. La confiance n'a jamais été aussi élevée dans le secteur des entreprises. En fait, ces dernières sont plus nombreuses que jamais, en proportion, à considérer que le moment est propice pour investir.
- Au cours des quatre derniers mois, 91 000 emplois ont été créés, dont neuf sur dix à temps plein. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à une croissance globale de l'économie dépassant 3 p. 100 cette année et à une progression de 300 000 à 350 000 emplois.

Tableau 1

*État sommaire des opérations : prévisions financières
compte tenu des mesures du budget¹*

	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99
	milliards \$				
Recettes budgétaires	123,3	130,3	135,5	137,8	144,0
Dépenses de programmes	118,7	112,0	109,0	105,8	103,5
Solde de fonctionnement	4,6	18,3	26,5	32,0	40,5
Frais de la dette publique	42,0	46,9	45,5	46,0	46,5
Déficit fondamental	-37,5	-28,6	-19,0	-14,0	-6,0
Réserve pour éventualités				3,0	3,0
Déficit	-37,5	-28,6	-19,0	-17,0	-9,0
Dette publique nette	545,7	574,3	593,3	610,3	619,3
Opérations non budgétaires	11,6	11,4	13,0	11,0	10,0
Besoins financiers/sources	-25,8	-17,2	-6,0	-6,0	1,0
Pourcentage du PIB					
Recettes budgétaires	16,5	16,8	17,0	16,5	16,6
Dépenses de programmes	15,9	14,4	13,7	12,7	11,9
Solde de fonctionnement	0,6	2,4	3,3	3,8	4,7
Frais de la dette publique	5,6	6,0	5,7	5,5	5,3
Déficit	-5,0	-3,7	-2,4	-2,0	-1,0
Besoins financiers	-3,5	-2,2	-0,8	-0,7	0,1
Dette publique nette	73,0	74,0	74,4	73,1	71,2

¹ Un chiffre positif indique une source de fonds; un chiffre négatif indique un besoin financier.

Investir dans l'emploi et la croissance à court terme

Deuxièmement, nous devons investir dans les secteurs de l'économie qui offriraient des possibilités immédiates de croissance et d'emploi, et ainsi donner un élan à l'économie en attendant de bénéficier pleinement du fruit de nos efforts de réduction des taux d'intérêt et de rétablissement de la confiance.»

Les conditions économiques propices à une saine croissance du secteur privé sont en place, mais la baisse des taux d'intérêt commence tout juste à stimuler la croissance économique et la création d'emplois, de sorte qu'un trop grand nombre de Canadiens sont encore en chômage. Pour faciliter le passage à une expansion plus rapide, le gouvernement continue d'aider le secteur privé à créer des emplois à court terme, au moyen de programmes qui auront aussi des retombées durables.

■ **Programme de Travaux d'infrastructure Canada** : 425 millions de dollars de nouveaux fonds fédéraux, donnant un total de 600 millions de dollars, permettront, de concert avec les contributions provinciales et municipales, d'appuyer 1,8 milliard de dollars de projets d'infrastructure en 1997-98.

■ **Programme d'aide à la remise en état des logements** : 50 millions de dollars seront fournis en 1997-98 pour appuyer les rénovations domiciliaires au profit des Canadiens à faible revenu, ce qui aidera les personnes âgées, celles qui vivent des logements insalubres dans des localités isolées ou dans des réserves indiennes, et les personnes accueillies dans les centres pour victimes de violence familiale.

- **Réductions des cotisations d'assurance-emploi et Programme pour l'embauche de nouveaux travailleurs :** la baisse des cotisations d'assurance-emploi et un programme pour l'embauche de nouveaux travailleurs élimineront presque totalement les cotisations d'assurance-emploi pour les employés additionnels embauchés cette année par près de 900 000 petites entreprises admissibles.
- **Stratégie emploi jeunesse :** une Stratégie emploi jeunesse dotée de 255 millions de dollars, d'après les prévisions du budget de 1996, permettra de fournir 120 000 emplois d'été au cours des deux prochaines années et de créer plus de 19 000 nouveaux programmes de stage en partenariat avec le secteur privé, le secteur bénévole et le secteur public.
- **Commission canadienne du tourisme :** 15 millions de dollars par an seront consacrés sur trois ans à la promotion du Canada à l'étranger.
- **Banque de développement du Canada :** 50 millions de dollars de capitaux y seront injectés pour l'aider à financer l'infrastructure touristique dans le secteur privé.
- **Mesures en faveur de l'emploi et de la croissance dans les régions rurales du Canada :** 50 millions de dollars de capitaux sont fournis à la Société du crédit agricole et 10 millions de dollars par an, sur trois ans, au Programme d'accès communautaire pour permettre d'accroître sensiblement le nombre de localités qui pourront avoir accès à l'autoroute de l'information – soit 5 000 localités au total.
- **Réduction des formalités administratives :** on permettra aux petites entreprises qui ont une fiche parfaite de conformité à la loi de verser des retenues à la source chaque trimestre plutôt que chaque mois, ce qui pourrait bénéficier jusqu'à 650 000 petites entreprises.
- **Mesures proposées en faveur du développement durable :** le budget étend les déductions fiscales au titre de contributions aux fiducies environnementales, facilite les dons de servitude et de conventions et investit 20 millions de dollars par an, sur trois ans, pour promouvoir les investissements dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables dans les immeubles commerciaux neufs ou existants.

Investir dans l'emploi et la croissance à long terme

«Les Canadiennes et Canadiens savent qu'une meilleure instruction est synonyme de meilleurs emplois. Cela vaut pour les jeunes qui sont actuellement aux études. Cela vaut également pour ceux et celles qui se trouvent déjà sur le marché du travail et qui, pour garder leur emploi, doivent désormais parfaire leur formation durant toute leur vie active.»

«[...] les installations de recherche jouent bien souvent un rôle crucial dans nos universités, nos collèges et nos hôpitaux. Une éducation de calibre mondial en dépend [...] elles sont à la source même de nos perspectives économiques futures.»

Investir dans les études supérieures et le perfectionnement

Le budget de 1997 propose d'accroître l'aide fédérale aux études supérieures et au perfectionnement professionnel de 137 millions de dollars en 1998-99, somme qui passera à 202 millions de dollars en 1999-2000 et, finalement, à environ 275 millions de dollars par année quand les mesures produiront tous leurs effets.

Accroissement de l'aide fiscale aux étudiants

■ **Crédit pour études** : le budget double les crédits pour études supérieures sur deux ans.

■ **Crédit pour frais de scolarité** : ce crédit s'appliquera désormais non seulement aux frais de scolarité, mais aussi aux frais accessoires obligatoires imposés par les établissements d'enseignement supérieur.

■ **Report des crédits inutilisés** : certains étudiants ou leurs parents ne peuvent se prévaloir des crédits pour frais de scolarité ou études parce qu'ils ne disposent pas d'un revenu suffisant au cours d'une année pour les utiliser. Les étudiants – y compris les travailleurs qui retournent aux études – pourront désormais reporter les crédits inutilisés pour les imputer à leurs revenus futurs.

Grâce aux mesures présentées dans les budgets de 1996 et 1997, l'aide fiscale combinée, fédérale et provinciale, passera de 900 dollars à plus de 1 200 dollars par année – une augmentation d'un tiers – pour un étudiant typique.

Aide au remboursement des prêts étudiants

■ **Programme canadien de prêts aux étudiants** : la période de report accordée aux étudiants qui ne peuvent faire face à leurs obligations de remboursement sera portée de 18 à 30 mois, le gouvernement fédéral payant alors les intérêts que l'étudiant aurait normalement dû acquitter. Combinée au délai initial de six mois pendant lequel aucun paiement n'est requis après l'obtention du diplôme, cette mesure signifie que les étudiants recevront une aide pendant une période allant jusqu'à trois ans pour gérer leurs prêts.

■ **Remboursement des prêts lié au revenu** : le gouvernement fédéral est disposé à envisager avec les provinces intéressées, les prêteurs et d'autres groupes une nouvelle option de remboursement des prêts canadiens aux étudiants, en vertu de laquelle le calendrier de remboursement des prêts serait directement lié au revenu de l'intéressé afin que sa dette soit plus gérable.

Aide à l'épargne pour les études des enfants

■ **Régime enregistré d'épargne-études (REEE)** : le plafond annuel de cotisations sera doublé pour atteindre 4 000 dollars. Les parents pourront aussi transférer le revenu inutilisé d'un REEE à leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) – à condition qu'ils aient des droits de cotisation – si leurs enfants ne poursuivent pas des études supérieures.

(Une brochure donne plus de renseignements sur l'aide aux études supérieures prévue dans le budget.)

Aide au perfectionnement professionnel

■ **Aide à l’alphabétisation** : le budget accroît de 30 p. 100 l’aide fédérale à l’alphabétisation. Cette mesure complète la décision prise l’automne dernier par le gouvernement d’accorder un remboursement complet de la taxe sur les produits et services (TPS) sur les livres aux établissements d’enseignement, aux bibliothèques publiques, aux municipalités ainsi qu’aux organismes de bienfaisance admissibles et aux organismes sans but lucratif qui œuvrent dans le domaine de l’alphabétisation.

Investir dans l’innovation

Tout comme un accès élargi et amélioré aux études supérieures est indispensable aux étudiants et aux personnes déjà sur le marché du travail, il faut mettre à leur disposition les installations nécessaires à l’acquisition de connaissances.

■ **Fondation canadienne pour l’innovation** : la fondation proposée aura pour mission de fournir un appui financier à la modernisation des installations et du matériel de recherche dans les établissements d’enseignement post-secondaire et les hôpitaux de recherche canadiens, dans les domaines des sciences, de l’ingénierie, de la santé et de l’environnement.

La Fondation sera un organisme indépendant du gouvernement, dont les membres proviendront du milieu de la recherche et du secteur privé. Ce seront eux, et non le gouvernement, qui décideront de l’affectation des fonds. La Fondation n’appuiera pas les projets des ministères ou organismes gouvernementaux ni des sociétés d’État.

Grâce à un investissement initial de 800 millions de dollars du gouvernement fédéral, la Fondation pourra fournir environ 180 millions de dollars par année pour les infrastructures de recherche, pendant cinq ans. En établissant des partenariats avec les centres de recherche publics, le milieu des affaires, le secteur bénévole, les particuliers et, dans la mesure où elles veulent y participer, les provinces, la Fondation pourrait mobiliser environ 2 milliards de dollars d’aide en faveur des infrastructures de recherche au Canada.

■ **Autres mesures d'aide à l'innovation** : le budget prolonge l'aide du gouvernement fédéral aux **réseaux de centres d'excellence** de manière à renforcer les partenariats pour la recherche à l'échelle du pays, ainsi qu'au **Programme d'aide à la recherche industrielle** afin d'accroître les capacités innovatrices des petites entreprises.

(Une brochure fournit plus de renseignements sur la Fondation canadienne pour l'innovation.)

Investir dans une société plus forte

«[...] si nous voulons avoir une économie forte, nous avons besoin d'une société forte. Un pays se reconnaît ultimement à sa volonté et à sa capacité de venir en aide aux plus vulnérables, de soutenir les programmes dont dépend chaque citoyen.»

Maintenir et améliorer les soins de santé au Canada

Pour faire suite au récent rapport du Forum national sur la santé, le budget prévoit 300 millions de dollars sur trois ans pour améliorer la prestation de soins de santé aux Canadiens :

- 150 millions de dollars sur trois ans sont affectés à un **Fonds pour l'adaptation des services de santé**, afin d'aider les provinces à lancer des projets – par exemple, de nouvelles formules de soins à domicile ou d'assurance-médicaments, ou d'autres innovations – qui leur permettront de mettre à l'essai des façons d'améliorer nos systèmes de soins de santé.
- 50 millions de dollars sont fournis sur trois ans à un **Système canadien d'information sur la santé** – un système national de données sur la santé qui permettra aux responsables des soins et aux planificateurs, d'un bout à l'autre du pays, d'avoir accès aux renseignements dont ils ont besoin quand ils en ont besoin, et notamment à l'information la plus récente sur les meilleurs traitements disponibles.

■ 100 millions de dollars sont fournis sur trois ans afin d'accroître l'aide à la santé des enfants dans le cadre de deux programmes : le **Programme d'action communautaire pour les enfants**, qui vient en aide à des centaines de groupes communautaires en répondant aux besoins de développement des enfants à risque par des cours sur le rôle de parent, des centres de développement pour les enfants et des programmes de ressources familiales; et le **Programme canadien de nutrition prénatale**, qui favorise la naissance de bébés en bonne santé.

(Une brochure donne plus de renseignements sur les initiatives du budget dans le domaine des soins de santé.)

Vers un régime national de prestations pour enfants

Trop d'enfants grandissent sans bénéficier des conditions nécessaires pour devenir des adultes en bonne santé, heureux, instruits et productifs.

Les gouvernements fédéral et provinciaux-territoriaux étudient depuis un certain temps les façons d'améliorer l'aide aux enfants des familles à faible revenu. La démarche proposée consiste à mettre en place un **Régime national de prestations pour enfants** dans le cadre duquel le gouvernement fédéral offrirait **une prestation fiscale canadienne améliorée pour enfants**, tandis que les provinces et territoires réaffecteraient une partie de leurs dépenses en faveur de l'amélioration des services et des prestations aux familles à faible revenu qui travaillent.

Le budget de 1997 propose d'améliorer en deux temps l'actuelle prestation fiscale pour enfants, dotée de 5,1 milliards de dollars, afin de mettre en place une prestation fiscale canadienne pour enfants d'une valeur de 6 milliards de dollars d'ici juillet 1998. Cette augmentation annuelle de 850 millions de dollars comprend 600 millions de dollars d'argent frais et les 250 millions de dollars proposés dans le budget de 1996 pour améliorer le **Supplément du revenu gagné**.

■ Première étape – Juillet 1997 : le Supplément du revenu gagné sera accru de 195 millions de dollars (70 millions de dollars de plus que proposé l'an dernier). Les prestations seront accordées par enfant plutôt que par famille. Le montant maximal du Supplément du revenu gagné sera de 605 dollars pour les familles comptant un

enfant et de 1 010 dollars pour les familles de deux enfants, et augmentera de 330 dollars par enfant supplémentaire.

■ Deuxième étape – Juillet 1998 : le Supplément du revenu gagné sera combiné à une prestation fiscale améliorée pour enfants de manière à former la prestation fiscale canadienne pour enfants. La prestation maximale, pour les familles à faible revenu, s'élèvera à 1 625 dollars pour les familles comptant un enfant, à 3 050 dollars pour les familles comptant deux enfants, et augmentera de 1 425 dollars pour chaque enfant supplémentaire.

Dans l'ensemble, plus de 1,4 million de familles canadiennes comptant 2,5 millions d'enfants bénéficieront d'une augmentation des prestations fédérales pour enfants d'ici le mois de juillet 1998 :

- les familles dont le revenu est inférieur à 25 921 dollars recevront des prestations fédérales plus élevées, tandis que les familles dont le revenu dépasse ce seuil continueront de recevoir les prestations actuelles;
- les familles dont le revenu est inférieur 20 029 dollars recevront le montant maximal des prestations fédérales.

Le gouvernement fédéral continuera, en collaboration avec les provinces et territoires, d'élaborer les changements complémentaires qui aideront à réduire la pauvreté chez les enfants ainsi que les obstacles au travail.

(Une brochure et un dépliant donnent plus de renseignements sur les initiatives présentées dans le budget en matière de prestations pour enfants.)

Aider les Canadiens handicapés

Le gouvernement aide les Canadiens handicapés à prendre une part plus active à la société canadienne. Le budget de 1997 propose de renforcer les mesures adoptées antérieurement et donne suite aux recommandations du Groupe de travail fédéral sur les questions touchant les personnes handicapées.

■ Aide fiscale supplémentaire :

- la liste des dépenses donnant droit au crédit fiscal pour frais médicaux sera sensiblement élargie et le plafond limitant la déduction pour les frais d'un préposé à temps partiel sera doublé pour passer à 10 000 dollars;

- le plafond de 5 000 dollars limitant la déduction pour les services d'un préposé sera éliminé;
- un nouveau crédit d'impôt remboursable entrera en vigueur pour couvrir les frais médicaux élevés des Canadiens handicapés qui tirent un faible revenu d'un travail.

■ **Fonds d'intégration** : ce fonds offrira 30 millions de dollars par année, sur trois ans, pour aider les Canadiens handicapés à s'intégrer à la vie économique de leur milieu et accéder à une plus grande indépendance.

(Une brochure donne plus de renseignements sur les mesures d'aide aux Canadiens handicapés que présente le budget.)

Favoriser davantage les dons de bienfaisance

À la suite d'un examen approfondi des propositions visant à améliorer l'aide fiscale au secteur caritatif et après avoir consulté ce dernier, le budget propose d'accroître l'aide aux dons de bienfaisance.

■ **Aide fiscale pour les dons** : le montant admissible des dons à l'égard desquels un crédit d'impôt peut être demandé sera porté à 75 p. 100 du revenu et s'appliquera de manière uniforme à tous les organismes de bienfaisance. Cette mesure aidera tout particulièrement les petits organismes de bienfaisance, comme les banques alimentaires et les centres d'accueil, à solliciter les dons sur un pied d'égalité avec les musées et les universités qui ont le statut de fondation publique.

■ **Encouragements aux dons de titres cotés en bourse** : le budget propose de ramener à 75 à 37½ p. 100 le taux d'inclusion au revenu des gains en capital liés à ces dons. Cela facilitera le transfert de capitaux aux organismes de bienfaisance, qui seront ainsi sur un pied d'égalité avec les organismes équivalents aux États-Unis. Cette disposition sera abolie au bout de cinq ans si elle ne se révèle pas efficace.

(Un feuillet d'information donne plus de renseignements sur les mesures que présente le budget pour appuyer les dons de charité.)

Assurer un système viable de revenu de retraite

Le gouvernement prend des mesures pour assurer l'avenir du système de revenu de retraite au profit des Canadiens.

■ **Assurer l'avenir du Régime de pensions du Canada** : conformément aux annonces faites récemment, le gouvernement fédéral et la majorité des provinces se sont entendus sur un ensemble de réformes efficace et équilibré qui préservera le régime en renforçant son financement, en améliorant ses méthodes de placement et en réduisant ses coûts. D'importantes caractéristiques du RPC demeureront inchangées :

- les personnes déjà à la retraite ou âgées de plus de 65 ans le 31 décembre 1997 ne seront pas touchées. Les personnes recevant actuellement des prestations d'invalidité, des prestations de survivant ou des prestations combinées du RPC ne seront pas touchées non plus;
- toutes les prestations du RPC resteront entièrement indexées sur l'inflation;
- l'âge de la retraite – anticipée, normale ou tardive – restera inchangé.

■ **La nouvelle Prestation aux aîné(e)s** : comme l'annonçait le budget de 1996, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti seront fusionnés pour former une seule prestation à partir de 2001. La nouvelle prestation :

- sera au moins égale aux pensions que reçoivent actuellement toutes les personnes de 60 ans ou plus au 31 décembre 1995 ainsi que leurs conjoints;
- assurera la protection entière des Canadiens à revenu faible ou modeste;
- fournira des paiements non imposables et entièrement indexés sur l'inflation;
- sera versée chaque mois – en deux chèques distincts de montant égal pour chaque conjoint.

■ **Épargne-retraite privée** : le budget renforce l'épargne-retraite privée en proposant un facteur de rectification. Ce facteur permettra de rétablir les droits à cotisations REER des personnes qui reçoivent des prestations plus faibles d'un régime de pension parce qu'elles ont été au service de plusieurs employeurs durant leur carrière ou ont dû quitter le marché du travail temporairement – par exemple pour élever une famille.

Tableau 2
Investir dans une société plus forte

	1997-98	1998-99	1999-2000
	millions \$		
Maintenir et améliorer le système de santé au Canada			
Fonds pour l'adaptation des services de santé/Système canadien d'information sur la santé	50	75	75
Programme d'action communautaire et Programme de nutrition prénatale	33	33	33
Total partiel	83	108	108
Vers un régime national de prestations pour enfants			
Prestation fiscale canadienne pour enfants	50 ¹	470 ¹	600
Aider les Canadiens handicapés			
Élargissement du crédit d'impôt pour frais médicaux/Élimination du plafond pour préposé aux soins de santé	5	30	30
Supplément remboursable pour frais médicaux	5	30	40
Fonds d'intégration	30	30	30
Total partiel	40	90	100
Soutien des dons de bienfaisance			
Réduction du taux d'inclusion des gains en capital	20	90	90
Plafond de revenu net/Changement à la récupération de l'amortissement	5	5	5
Ressources supplémentaires pour Revenu Canada	5	5	5
Total partiel	30	100	100
Total	203	768	908

1 Entrée en vigueur prévue le 1^{er} juillet 1998. Le total serait augmenté de 150 millions de dollars, au plus, si le régime entrait en vigueur avant cette date.

Régime fiscal : des mesures ciblées

Les taux d'imposition du revenu des particuliers n'ont été augmentés dans aucun des quatre derniers budgets du gouvernement – y compris celui-ci. Les impôts et taxes n'ont pas augmenté dans le dernier budget ni dans celui-ci.

- Le budget propose des **réductions d'impôt sélectives** en faveur des familles à faible revenu, des organismes de bienfaisance, des personnes handicapées, des étudiants et des travailleurs qui poursuivent des études supérieures, ainsi que des parents qui économisent en vue des études de leurs enfants.
- Le gouvernement estime que le moment viendra d'envisager une réduction générale d'impôt, mais uniquement quand le pays en aura les moyens et quand cette réduction pourra être durable.

Tableau 3

Incidence des nouvelles mesures fiscales sur les recettes fédérales

	1997-98	1998-99	1999-2000
	millions \$		
Impôt des particuliers			
Améliorer l'aide fiscale à l'éducation et à la formation			
Augmenter le crédit pour études	-5	-45	-80
Rendre les frais afférents admissibles au titre du crédit pour frais de scolarité	-5	-30	-30
Permettre le report prospectif des crédits pour frais de scolarité et d'études inutilisés	-	-10	-25
Faire passer à 4 000 dollars le plafond annuel de cotisations à un REEE et permettre les transferts de fonds d'un REEE à un REER ou au cotisant	-10	-25	-40
Aider la petite entreprise			
Versement trimestriel des retenues	-180	-5	-5
Améliorer l'efficacité des SCRT	-	-	-
Améliorer le régime de revenu de retraite			
Facteur de rectification : rétablir les droits de cotisation REER perdus	-	-	-
Étalement des paiements forfaitaires du RPC/RRQ	faible	faible	faible
Vers un régime national de prestations pour enfants			
Enrichir et restructurer la prestation fiscale pour enfants	-50	-470	-600
Mesures pour aider les Canadiens handicapés			
Élargir le crédit d'impôt pour frais médicaux; abolir le plafond de la déduction pour frais de préposé aux soins	-5	-30	-30
Supplément remboursable pour frais médicaux	-5	-30	-40
Mesures pour bonifier l'aide fiscale au titre des dons de bienfaisance			
Faire passer de 75 à 37,5 p. 100 le taux d'inclusion des gains en capital provenant de dons de titres cotés à une bourse de valeurs	-20	-90	-90
Plafond fixé à 75 p. 100 du revenu net pour tous les dons; 25 p. 100 de la récupération d'amortissement compris dans le plafond du revenu net	-	-5	-5
Nouvelle méthode d'évaluation des servitudes de biens écosensibles	-	-	-
Augmenter les ressources de Revenu Canada	-5	-5	-5
Total partiel	-285	-745	-950
Impôt des sociétés			
Examiner les règles régissant les prix de transfert			empêche l'érosion des recettes
Restreindre les crédits d'impôt à l'investissement			empêche l'érosion des recettes
Prolongement de l'impôt temporaire sur les grandes institutions de dépôt	25	45	-
Initiatives axées sur l'environnement	-	-25	-25
Mesures relatives à la taxe de vente et à la taxe d'accise			
Clarifier la mesure des volumes du combustible	-	-	-
Total	-260	-725	-975

Conclusion

«Si nous avons été obligés de consacrer beaucoup d'énergie à la solution des problèmes financiers légués par nos prédécesseurs, maintenant que ces problèmes sont en voie d'être réglés, nous pouvons nous concentrer sur nos perspectives d'avenir, sur les grands défis nationaux qui nous attendent.

Ne disons jamais qu'il existe un niveau tolérable de pauvreté chez les enfants. Ne baissons jamais les bras devant un écart croissant entre les riches et les pauvres. N'oublions jamais ce que nous devons à nos aînés. Et ne ménagions aucun effort pour créer des emplois.

Nous devons nous rendre à l'évidence que les plus grandes richesses naturelles du Canada ne sont pas enfouies dans les profondeurs de la terre, mais qu'elles sont présentes parmi nous, à travers les compétences et le talent des gens qui vivent dans ce pays.

Nous devons tout mettre en oeuvre pour que le Canada soit à la hauteur des normes que le monde a fixées aujourd'hui en matière d'innovations, mais mieux encore, qu'il prenne les devants et établisse les critères d'excellence que les autres devront viser à l'avenir.

Nous avons un message très clair pour ceux qui pensent que nous n'avons plus les moyens d'avoir une assurance-maladie. S'il y a jamais eu, dans notre histoire, une époque où nous n'avions pas les moyens de perdre l'assurance-maladie, c'est bien maintenant – et nous devons en fait la renforcer.

Il n'y a rien qui nous empêche d'y arriver. Nous avons la capacité de réaliser cette vision, et bien plus encore.»

L'honorable Paul Martin, c.p., député
Ministre des Finances

Documents budgétaires

Brochures

Discours du budget

Le budget en bref

Vers un régime national de prestations pour enfants

La stratégie du gouvernement en matière d'emploi

La Fondation canadienne pour l'innovation

Dépliants

Investir dans l'enseignement supérieur

Maintenir et améliorer les soins de santé

Aider les Canadiens handicapés

Ensemble, vers un régime national de prestations pour enfants

Feuillets d'information

Le budget de 1997 : aperçu

Rétablir la confiance dans les finances publiques :
la situation économique

Rétablir la confiance dans les finances publiques :
les hypothèses économiques

Rétablir la confiance dans les finances publiques :
les perspectives financières

Investir dans l'emploi et la croissance à long terme :
l'enseignement supérieur

Investir dans l'emploi et la croissance à long terme :
la Fondation canadienne pour l'innovation

Investir dans une société plus forte :
maintenir et améliorer le régime de soins de santé au Canada

Investir dans une société plus forte :
vers un régime national de prestations pour enfants

Investir dans une société plus forte :
aider les Canadiens handicapés

Investir dans une société plus forte :
soutenir les dons de bienfaisance

Le **Plan budgétaire** (document technique) est offert au prix
de 26,75 dollars (TPS comprise).

Des renseignements sur le budget et les autres initiatives
du ministère des Finances sont également diffusés sur Internet à :
<http://www.fin.gc.ca/>

